

*D*iversités et *C*itoyennetés

La Lettre de l'IRFAM

Institut de Recherche, Formation et Actions sur les Migrations

N° 3
III/2005

Dossier :

Turquie-Europe Un couple interculturel ...

IRFAM-Secrétariat : Juan Pardo-Garcia
17 Rue Agimont 4000 Liège - Belgique
T. 04-221 49 89 F. 04-221 49 87
info@irfam.org - www.irfam.org

Sommaire

- **Editorial. La Turquie ? Mais oui !**
- **DOSSIER : Turquie-Europe, un couple interculturel**
 - o *Interview de Levent Öksüz de l' AISBL Euredef*
 - o « **Turcs d'Europe et la Turquie en Europe : deux intégrations en une** », un texte de *Ural Manço, Facultés Universitaires Saint-Louis de Bruxelles*
 - o **Publications : [la Turquie à l'horizon européen](#)**
- **[Agenda des activités](#)**

Editorial

La Turquie ? Mais oui !

Chères amies, chers amis,

En décembre 2004, l'Union européenne a admis l'intérêt d'ouvrir des négociations avec la Turquie en vue de son adhésion. Celles-ci débutent ce 3 octobre 2005 et dureront de longues années ; leur issue reste incertaine et sera de toute façon soumise au référendum populaire dans plusieurs Etats membres. La période précédant l'annonce du début des négociations a été le théâtre de prises de positions fermes et passionnées en sens divers. Celles-ci ont permis tant aux turcophiles qu'aux turcosceptiques d'exprimer largement leur point de vue pour ou contre cette éventuelle adhésion, par l'intermédiaire des médias. L'analyse de cette littérature montre à tout le moins que les sensibilités sont à fleur de peau dans les deux camps et s'y expriment avec des présupposés et des attitudes assez éloignés d'une rationalité posée et réfléchie. L'Européen moyen et le décideur, en prenant part à cette mise en scène collective, ont en quelque sorte proclamé leur ignorance de la Turquie, de ses populations, de son histoire et civilisation, de ses ressources et liens avec l'Europe. On a pu mesurer un grand vide d'information et un besoin urgent de le combler par des actions multiples et variées, afin de permettre aux citoyens européens de se positionner valablement face à l'éventualité de l'adhésion.

Les débats des mois passés ont également imprimé leur mouvement à l'opinion publique turque, où les prises de positions furent tout aussi variées et

passionnées, divisant la population turque entre européenistes et eurosceptiques. L'ignorance de nombreux Turcs en matière d'Europe, de ses institutions, de ses règles de fonctionnement et de ses attentes s'est largement révélée, mobilisant une foule de stéréotypes en tous genres. En Turquie, la nécessité d'informer et de présenter l'idée européenne se fait donc ressentir de manière urgente.

L'IRFAM souhaite se saisir de cette nouvelle occasion d'éducation à la diversité. En effet, quelle qu'en soit l'issue, un débat entre citoyens européens et turcs sur leurs identités réciproques et mutuelles est indispensable, notamment pour forger un concept de citoyenneté européenne respectueuse des diversités et ouverte sur le monde.

Dans ce cadre, nous souhaitons développer des actions d'éducation permanente destinées au large public dans notre Communauté française. Nous souhaitons également donner la parole à des partenaires proches, comme **Ural Manço** des **Facultés Saint-Louis de Bruxelles**, qui est l'invité du numéro. Enfin, l'IRFAM soutient également une nouvelle initiative, dont la vocation est de renforcer les relations interculturelles entre l'UE et la Turquie : **l'association Euredef**. Un des ses responsables, **Levent Öksüz**, s'est prêté au jeu de l'interview en début de dossier.

Bonne découverte !

Spyros Amoranitis, Directeur de l'IRFAM

Dossier :
Turquie-Europe, un couple interculturel

Rencontre – Levent Öksüz, AISBL Euredef

**« S’adresser au cœur et à
l’esprit ... »**



Diversités et Citoyennetés – Levent Öksüz, vous êtes cadre dans une entreprise multinationale spécialisée dans le traitement des déchets et vous vous occupez d’une nouvelle initiative interculturelle euroturque, AISBL Euredef. Comment est née cette association ?

Levent Öksüz – Nous sommes un groupe de citoyens turcs et européens. Nous nous sentons doublement concernées par les liens entre la Turquie et l’Union européenne. Nous sommes plusieurs à avoir fait ces derniers mois, et pour la première fois dans nos vies respectives, l’expérience désagréable du turcoscepticisme. Cela nous a convaincu qu’il s’agissait d’agir en tant que citoyens, non pas pour militer pour ou contre l’adhésion, mais pour faire exister un débat serein et documenté sur le sujet.

D&C - *Pourtant, l’orientation de la Turquie vers l’Europe ne date pas d’hier : son accès au statut de membre associée de la CEE a eu lieu en 1963. L’Européanité turque remonte plus loin si l’on considère le passé balkanique et centre-européen de l’Empire ottoman, ainsi que les réformes de modernisation qui remontent à la fin du 18^e siècle et qui se sont poursuivies à partir de la fondation de la république en 1923.*

L Ö – Vous avez tout à fait raison. Mais de nombreux observateurs, chercheurs et acteurs de la société civile turque et européenne que nous avons contacté considèrent qu’un travail de formation citoyenne de grande envergure est nécessaire, tant pour « expliquer » la Turquie aux Européens que l’Europe aux Turcs. Pensez donc : si la France, et à sa suite l’Autriche, doivent procéder à des consultations populaires pour ou contre l’adhésion de la Turquie à l’UE, ces votes n’interviendront pas avant une dizaine d’années. Il faut comprendre que certains de ceux qui voteront alors ont aujourd’hui à peine 8 à 10 ans ... Nous pensons qu’un travail de connexion entre les peuples est nécessaire. Il existe d’excellents analystes de la question, qui produisent des données scientifiques sur le sujet. Nous voulons en plus faire rencontrer physiquement Turcs et Européens, leur faire apprécier leurs ressemblances et différences, ainsi que les avantages mutuels qu’ils ont à tirer de leurs complémentarités. Il faut s’adresser tant aux esprits qu’aux cœurs !

D&C – *Quelles sont les autres spécificités de votre AISBL ?*

L Ö – AISBL veut dire Association Internationale Sans Buts Lucratifs. Nous sommes une petite et très jeune association internationale de droit belge qui réunit des citoyens très expérimentés dans leurs domaines respectifs et qui veulent mettre cette expérience au service du débat entre citoyens d’Europe et de Turquie. Nous pensons que ce travail peut au mieux s’exécuter par une organisation mixte, euro-turque, s’appuyant notamment sur les compétences des Turcs d’Europe. Actuellement, nous réunissons une vingtaine de personnes, dont la plupart sont des Turcs d’Europe : nos membres viennent de Belgique, du Luxembourg, de France et également de Turquie. Il s’agit de

chercheurs, d'acteurs de la société civile, de responsables d'entreprises et d'artistes. Cette organisation agira à la fois dans les deux espaces géo-sociaux turc et européen, durant la période nécessaire aux négociations de l'adhésion et même au-delà. Cette action d'information et de conscientisation pourra s'articuler autour d'éléments socioculturels et économiques qui relient les deux espaces et permettent de valoriser leurs diversités. Le travail éducatif envisagé s'adresse à l'ensemble des citoyens, notamment à travers la découverte et la popularisation d'éléments des cultures, des arts et des pensées qui caractérisent les deux ensembles et qui les relient inexorablement. Il s'agira de contribuer au développement des compétences citoyennes de TOUS les Européens, quelles que soient leurs origines, afin que l'idée européenne soit renforcée dans ses dimensions de paix, d'ouverture, d'accueil, de brassage culturel, de créativité et de respect des diversités.

D&C – Quels sont vos moyens et méthodes d'action ?

L Ö – Nous privilégierons des actions le long de l'axe Bruxelles – Luxembourg – Strasbourg, qui sont les capitales de l'Europe et de régions regorgeant d'une importante population immigrée. C'est également l'axe de l'Europe francophone ... qui se montre pour le moins dubitative face à la Turquie. Une double localisation euroturque est cependant envisagée à terme, à partir d'Istanbul ; quelques initiatives devraient viser aussi d'autres régions de la Turquie. On aura pour tâche de permettre à l'Europe de connaître et de mieux apprécier la Turquie dans ses multiples facettes civilisationnelles et ses potentialités socio-économiques. Dans le même temps, il s'agira de permettre aux citoyens de la Turquie de se projeter dans l'identité européenne, à travers les apports et les emprunts dynamisants qu'ils pourraient y articuler. Les actions tourneront autour d'événements ciblés selon les secteurs d'activités : les sphères économiques, industrielles et financières seront concernées par l'organisation de séminaires et universités d'été par exemple ; le monde des arts à travers la production et la promotion de réalisations culturelles diverses ; la dimension socioculturelle et proprement interculturelle sera rencontrée par l'organisation de stages et d'échanges entre groupes de professionnels ; enfin, la dimension scientifique et institutionnelle à travers l'organisation de colloques, des collaborations entre pouvoirs publics, etc. Le développement d'outils d'informations (site internet, banques de données, publications, etc.) fait partie de notre programme, qui est en phase de finalisation. Nous souhaitons coopérer avec des partenaires sensibles, comme la Commission européenne, par exemple. Vos lecteurs pourront dans quelques temps suivre nos activités sur www.euredef.org.

D&C – Que signifie « Euredef » ?

L Ö – Ah ! « edef » est une contraction du mot du mot turc « hedef » qui signifie « objectif » ; on peut traduire « Euredef » par « Objectif Europe » ...

D&C – Merci Levent Öksüz.

Turcs d'Europe et la Turquie en Europe : deux intégrations en une

L'adhésion d'un pays présenté avec insistance comme musulman (comme s'il n'avait pas d'autres particularités) à l'Union européenne d'un côté, et l'intégration des musulmans vivant au sein de cette même Union de l'autre, voici deux phénomènes qui éveillent sans doute un certain parallélisme dans l'esprit de pas mal d'Européens. Il s'agit en effet de deux objets de débats polémiques dans certains pays membres. Tous deux fournissent aux divers milieux politiques l'occasion de lancer nombre de dramatisations médiatiques électoralement rentables. Ces deux phénomènes suscitent des réflexions parfois teintées d'irrationalité, particulièrement au sein des groupes idéologiques coutumiers d'un discours basé sur la peur de celui qu'ils ont décidé d'identifier à « l'Autre » et face à l'avenir, au changement, ... Alors qu'un autre monde est non seulement possible mais aussi nécessaire de toute urgence.

Un point commun notable entre la question de l'adhésion turque à l'Union et la problématique de la présence musulmane en Europe s'avère être la population originaire de Turquie installée dans près de la moitié des vingt-cinq pays membres¹. Cette population représente 30 % des 13 millions de musulmans vivant dans l'Union. La population turque d'Europe met en œuvre dans tous les pays où elle est implantée la même logique communautaire, ainsi que des relations intenses avec le pays de départ et entre les groupes de même origine disséminés sur le continent. Alors qu'ils ont très peu de contacts avec les populations musulmanes d'autres origines, les Turcs d'Europe sont occupés à construire une identité transnationale remarquable par son poids démographique et sa densité sociale. Commencant depuis peu à prendre sa destinée en main, cette population a tenté de s'affirmer au cours des années récentes comme un élément qui compte dans les relations entre l'Union européenne et la Turquie. Si certains stigmatisent le « retard d'intégration » dont elle ferait invariablement preuve partout en Europe et craignent une nouvelle immigration massive dans le cas d'une adhésion turque, d'autres relativisent l'importance d'un tel flux hypothétique tout en soulignant sa nécessité future afin de pallier le vieillissement annoncé de la population autochtone. L'article propose une synthèse des traits socio-économiques et culturels de la population turque en Europe². Il discute ensuite le déficit de citoyenneté que la population turque partage avec d'autres populations d'origine extracommunautaire en tant qu'entrave principale à l'intégration. Enfin, la conclusion présente quelques réflexions sur la contribution de la présence turque à l'idée et à la société européennes.

Les « Euroturcs »

A l'instar de beaucoup d'autres avant eux, les immigrés originaires de Turquie sont arrivés dans nos pays à l'appel des industriels ouest-européens. Un grand nombre parmi ces travailleurs souhaitait rentrer au bout de quelques années de labeur avec une épargne pouvant être investie dans un commerce. Toutefois, comme pour d'autres cas de migration, les faits en ont décidé autrement. Le nombre d'émigrés originaires de Turquie croît en Europe occidentale à partir de la deuxième moitié des années 1960, après la signature d'accords officiels entre Ankara et la République fédérale allemande en 1961, les Pays-Bas, la Belgique et l'Autriche en 1964 et la France en 1965. Environ 1,43 million de travailleurs de Turquie sont installés en Europe occidentale en 1975 avec seulement un tiers de personnes accompagnatrices non actives. En près de trois décennies, l'effectif turc en émigration dans l'Europe communautaire a presque triplé avec 3,9 millions de personnes d'après les données de 2003. Il ne s'agit cependant plus d'une immigration de travailleurs majoritairement adulte et masculine. La migration de travail s'est progressivement transformée en une population minoritaire définitivement installée. La population turque d'Europe forme aujourd'hui la présence extracommunautaire la plus importante dans l'Union. Le plus souvent, il est estimé qu'un quart serait composé par des Turcs alévis (chiites, alors que la majorité des Turcs est sunnite) et qu'un autre quart de cette

¹ Sans compter les populations turco-musulmanes autochtones d'Europe : les Turcs de Grèce et de Chypre, et les musulmans turcophones (tatars) de Finlande et de Pologne. Les prochains membres de l'Union (Roumanie, Bulgarie et Croatie) comptent également des populations turques. L'ensemble des turcophones autochtones s'approche de 1,4 millions de personnes.

² Pour approfondir : S. de Tapia, *Migrations et diasporas turques*, Maisonneuve-Larose, Paris, 2004 ; A. Manço (dir.), *Turquie : vers de nouveaux horizons migratoires ?*, L'Harmattan, Paris, 2004 ; I. Rigoni, *Mobilisations et enjeux des migrations de Turquie en Europe de l'Ouest*, L'Harmattan, Paris, 2001.

population serait constituée de Kurdes (dont une majorité est également sunnite), ainsi que 6 % par des Chrétiens d'Orient et des Juifs turcs. La population d'origine turque la plus nombreuse (2,6 millions de personnes) vit en Allemagne. Loin derrière se trouve la France comme le deuxième pôle de population turque avec 350.000 personnes.

Probablement plus que d'autres cas comparables de migrations (balkanique, nord-africain, sud-asiatique), l'émigration turque est davantage marquée par l'aspect tardif de son installation durant la période de crise des années 1970-80. L'origine rurale de la grande partie de ses membres, qui n'ont majoritairement jamais connu la ville avant leur migration, est plus perceptible que chez d'autres. La concentration géographique, tant des points de départ en Turquie que des points d'arrivée dans les pays européens, est plus apparente au regard d'autres cas. Par exemple, le quart des immigrés de Turquie en Belgique sont nés dans une seule province (Afyon). Une partie consistante des Turcs des Pays-Bas est originaire de la province de Karaman. Au Danemark, la majorité des immigrés originaires de Turquie provient des régions kurdes. Le tiers des Turcs d'Europe sont installés en Rhénanie du Nord-Westphalie ; la majorité des Turcs de Grande-Bretagne ou de Suède vivent respectivement à Londres ou à Stockholm. Le caractère familial constitue également un trait plus prononcé que chez d'autres. En 2003, la population turque d'Europe a pratiquement atteint la parité homme-femme et les moins de 19 ans représentent plus du tiers des effectifs. Les Turcs européens sont très majoritairement mariés au-delà de 22 ans. Près de la moitié des jeunes épousent une personne du village d'origine de leurs parents. Chaque année, environ 60.000 personnes émigrent vers l'Europe occidentale par ce moyen. En 2002, les 944.000 ménages turcs de l'UE étaient composés en moyenne de 4,2 personnes alors que cette donnée est de 1,8 personnes par ménage pour la population totale de l'UE. La préservation de la langue d'origine fait aussi partie des spécificités de l'émigration turque, comme la faiblesse de ses capacités dans les langues européennes, et le bas niveau de ses qualifications scolaire et professionnelle. Plus de quarante ans après l'arrivée des premiers migrants turcs, la majorité des actifs est toujours composée de travailleurs de basse qualification. Parmi les actifs turcs en Europe occidentale, le taux de chômage s'élevait en 2001 à 15,5 % (la moyenne de l'UE : 9 %). En comparaison avec d'autres migrations de culture musulmane, les Turcs d'Europe se singularisaient jusqu'il y a peu par des relations moins développées avec les institutions et la société civile des pays d'accueil.

La population turque se concentre dans ses quartiers à coloration ethnique (commerces, mosquées, associations, ...) où le contrôle social demeure largement intact. La rareté de la mobilité sociale est compensée par le *Turkish way of life* de la vie communautaire, qui offre un potentiel d'entraide et d'adaptation à des situations d'exclusion économique et de marginalité culturelle. Les Turcs d'Europe font preuve d'une grande propension à commercialiser les biens et les services relatifs à l'appartenance culturelle turque (ou turco-kurde) et islamique. La Turquie est aujourd'hui plus proche de l'Europe occidentale que jamais. Les liaisons aériennes entre les villes turques et européennes abondent. Le développement des médias et des télécommunications (presse, médias audiovisuels par satellite, Internet) ont transformé les Turcs d'Europe en navetteurs virtuels entre le pays d'origine et leur pays d'installation. La population originaire de Turquie est nettement plus structurée que d'autres populations immigrées de culture musulmane par un maillage impressionnant composé d'une multitude d'associations, qui reproduit la segmentation politique, la diversité ethnique et le pluralisme confessionnel du pays d'origine. Ces organismes canalisent les frustrations vers des certitudes politiques ou religieuses répondant entre autres à un certain besoin de reconnaissance. Ces constatations peuvent fournir une explication au développement d'affirmations identitaires fortes au sein du groupe turc. Depuis les années 1990, ce foisonnement contribue en effet au raffermissement de la diaspora turque. La situation évoquée est cependant propice à la préservation de mentalités conservatrices, qui peuvent s'illustrer par la persistance de traditions patriarcales. Toutefois, la vie communautaire et associative intense prévient, dans certains cas, l'isolement et une trop grande marginalité sociale, voire la maltraitance intrafamiliale, la délinquance juvénile ou le radicalisme religieux. L'islam turc en Europe (autant qu'en Turquie d'ailleurs) connaît actuellement une sécularisation insoupçonnée par le sens commun occidental, d'autant plus que cette transformation se produit au sein d'une population qui cherche activement à préserver sa langue et ses attaches avec la « mère-patrie ». Contrairement au devenir des associations immigrées d'autres origines, les jeunes Turcs (des deux sexes) ne semblent pas désertier les organisations (notamment musulmanes) mises en place par leurs parents. Celles-ci se modernisent aujourd'hui avec l'arrivée de nouveaux dirigeants nés et scolarisés en Europe. Les antagonismes idéologiques qu'elles entretenaient semblent s'éroder et les préoccupations qu'elles relayent se tournent davantage vers les réalités socio-économiques des populations turques en Europe. Ces associations sont désormais plus sensibles à l'agenda politique européen, et se définissent volontiers comme le porte-parole des Turcs d'Europe, voire de la Turquie.

Une intégration déficitaire ?

Travailleurs immigrés et leurs descendants, étrangers ou naturalisés, demandeurs d'asile et réfugiés reconnus, immigrés sans papiers, hommes d'affaires et professionnels qualifiés, étudiants et fonctionnaires en mission : les Turcs présents sur le territoire de l'Union correspondent à des profils sociaux variés, ainsi qu'à des statuts juridiques inégaux, à l'instar d'autres populations extra-européennes. L'approfondissement de la construction européenne a occasionné avec les traités de Maastricht (1992) et d'Amsterdam (1997) la fondation de la citoyenneté de l'Union européenne. Le traité constitutionnel adopté par le Conseil européen en juin 2004 consacre à nouveau la citoyenneté européenne, qui s'ajoute à la citoyenneté nationale des pays membres. Du même coup, une hiérarchie statutaire s'introduit entre différentes catégories d'habitants : les nationaux d'un pays membre vivant dans leur propre pays, les nationaux d'un pays membre habitant dans un autre pays de l'Union, les immigrés extracommunautaires légalement installés dans un pays de l'UE. Il faut ajouter au bas de cette hiérarchie les étrangers hors UE en situation irrégulière. Chacune de ces catégories donne accès à des droits inégaux à propos de la liberté de circulation, d'installation et d'entreprise ; en matière de droit de vote et d'éligibilité ; au sujet de l'accès aux droits sociaux, aux services publics, au marché du travail et à l'emploi public. Les étrangers hors UE peuvent également faire face à des mesures spécifiques comme l'éloignement du territoire et la « double peine », qui prévoit l'expulsion d'anciens détenus extracommunautaires ayant purgé leur peine. S'ajoutant à une longue liste de discriminations ethniques, de relégation sociale et d'exclusion économique, qui affectent même les naturalisées originaires d'un pays non membre, ces inégalités statutaires approfondissent le déficit de citoyenneté des populations d'origine extracommunautaire. Dans le cas des personnes de confession musulmane, qui constituent la majorité des extracommunautaires habitant dans l'Union, ce déficit s'élargit à la problématique de l'institutionnalisation insuffisante du culte islamique en Europe et aux conséquences négatives que cela entraîne quant à la liberté des musulmans de pratiquer leur culte. Ces disparités portent une lourde responsabilité dans le manque d'insertion économique, d'intégration culturelle et de participation politique des populations extracommunautaires, qui font partie des segments sociaux les plus vulnérables des sociétés européennes.

Au sein des populations extracommunautaires installées en UE, les personnes originaires de Turquie ont une raison supplémentaire de se sentir des « citoyens au rabais ». En effet, la Turquie est membre associée de l'Union depuis la mise en vigueur du traité d'Ankara au 1^{er} décembre 1964. Plus tard, un accord complémentaire (le Protocole additionnel) fut mis en application à partir de 1973, afin d'organiser l'adhésion de la Turquie. Dans la préparation d'une adhésion toujours repoussée à plus tard, la Turquie a établi en 1996 une union douanière avec l'UE. Tant le traité d'Ankara que le Protocole additionnel signé en 1970 à Bruxelles et le statut d'union douanière donnent théoriquement les mêmes droits aux citoyens turcs (qu'ils résident en Turquie ou en Europe) qu'aux nationaux des pays membres en matière de liberté de circulation, d'installation et de travail (y compris dans l'emploi public), ainsi qu'en termes de droit de vote et d'éligibilité lors d'élections municipales et européennes. D'après les termes du traité d'Ankara, c'est au plus tard le 1^{er} décembre 1986 que les citoyens turcs devaient bénéficier des droits et libertés accordés aux nationaux des pays membres. Or rien ne fut entrepris afin de réaliser ce passage. Pire : les pays européens ont unilatéralement suspendu l'application de ces droits en décembre 1986. Le gouvernement de Turgut Özal n'a pas défendu l'acquis. Il était question de négocier cet aspect lors des négociations d'adhésion, mais la demande d'adhésion turque de 1987 sera rejetée par Bruxelles en 1989. Le gouvernement d'Ankara pouvait, par exemple, négocier que ce droit soit au moins réservé aux Turcs résidant légalement dans l'Union. Dans ce gâchis ignoré des opinions publiques européennes, les Turcs d'Europe se rappellent amèrement leur abandon par Ankara et le déni de droit dont ils ont fait l'objet de la part des autorités des pays membres. La possibilité de circuler librement et d'accéder aux marchés nationaux de l'emploi dès 1986, ainsi que l'octroi du droit de vote et d'éligibilité, comme l'accès à l'emploi public, à partir de 1992, auraient changé la physionomie de la population turque en Europe en accélérant de beaucoup son intégration socioculturelle et économique, ainsi que sa participation citoyenne. Aujourd'hui encore, l'assimilation du statut juridique des Turcs établis en Europe à celui des citoyens européens serait une contribution majeure à la reconnaissance et à l'intégration de cette population, tout en réparant une injustice. Parmi les immigrés originaires de Turquie et leurs enfants, 60 % se trouvent toujours dans la catégorie d'étrangers hors UE. A peine un tiers possèdent la nationalité d'un pays membre³. Enfin, d'après certaines estimations, 6 % des Turcs (environ 250.000 personnes) vivant dans l'Union européenne seraient en situation irrégulière.

³ Toutefois avec une répartition inégale par pays : si en 2003 la majorité des Turcs de Suède et du Benelux étaient naturalisés, il en était de même pour 47 % des Turcs de France et pour 27,6 % de leurs homologues d'Allemagne.

Les milieux hostiles à l'entrée de la Turquie à l'Union européenne craignent un afflux d'immigration venant de ce pays⁴. Les différentes mesures qui ont pu être mises en application pour freiner l'arrivée de migrants extracommunautaires n'ont semble-t-il jamais découragé les candidats à l'immigration. Par ailleurs, les expériences grecque, portugaise et espagnole montrent que des restrictions transitoires sont possibles, mais de toute manière les flux tarissent avec les adhésions respectives, qui supposent la stabilisation politique et le développement économique de ces pays. Il est même probable que, dans le cas d'une adhésion turque, les migrations s'inverseraient dans une certaine mesure. Sans tenir compte du fait que la Turquie est dès à présent devenue un pays d'immigration, qui attire une part des flux initialement destinés à l'Union, il arrive de plus en plus à des jeunes qualifiés européens d'origine turque de travailler dans les entreprises du pays ; chaque année un peu plus de pensionnés allemands, britanniques et néerlandais s'installent le long de la côte turquoise, comme certains de leurs homologues habitent l'Espagne.

Apports des Turcs à l'Europe

En dépit d'une marginalité socioculturelle attestée jusqu'à nos jours par des données statistiques, l'immigration turque en Europe donne des signes de développement. Le rapprochement UE-Turquie a occasionné dès le début des années 2000 une effervescence inédite au sein des Turcs établis dans l'Union tant sur le plan économique que sur celui de la participation politique et de la collaboration avec les institutions des pays d'accueil. A commencer par l'Allemagne, dans tous ses pays d'installation, la population d'origine turque commence désormais à se donner les moyens financiers, politiques, associatifs et médiatiques d'une action en faveur d'un objectif double : parfaire l'intégration et permettre l'adhésion turque. La situation économique des Turcs mériterait d'être relativisée à la lumière de leur potentiel d'investissement commercial et immobilier. Le *Zentrum für Türkeistudien* estime que le « PIB » des ménages turcs de l'UE se chiffrait en 2002 à 70,2 milliards d'euros. Cette somme dépasse le PIB de huit des dix nouveaux pays membres de l'Union, et équivaut à 18 % du PIB turc ! La concentration géographique des Turcs, leur mode de vie communautaire et le faible coût d'une main-d'œuvre familiale permettent la croissance des affaires. La formation d'une classe d'entrepreneurs complexifie la stratification de cette population et induit un nouveau dynamisme. Le taux d'indépendants et d'employeurs dans la population active des immigrés originaires de Turquie en Europe occidentale est passé de 3 % en 1985 à 8 % en 2001 (ce qui équivalait à 82.300 chefs d'entreprises, dont 67 % en Allemagne). La naturalisation et la citoyenneté font aussi partie des phénomènes clés pour l'avenir. A partir du début des années 80, les ressortissants turcs furent encouragés par les gouvernements et les médias turcs à l'acquisition de la nationalité du pays de résidence, ainsi qu'à la constitution de groupes de pression électoraux en Europe. Désormais chaque année environ 200.000 Turcs (dont les 3/4 en Allemagne) prennent la nationalité de leur pays d'installation⁵. Des parlementaires d'origine turque siègent dans les assemblées régionales ou nationales en Allemagne, aux Pays-Bas et en Belgique. En juin 2004, quatre candidats (dont deux femmes) originaires de Turquie ont été élus au Parlement européen.

Il n'existe pas de rêve européen à l'image de l'*American dream*, qui offre une identité national(iste) états-unienne à ses migrants et les assimile largement dans l'espace d'une génération, et ce malgré l'idéologie (vieillie) du *melting pot*. En revanche, l'Europe est toujours un mariage de raison avec pour résultat des compromis à n'en pas finir. Il serait illusoire d'attendre l'assimilation pure et simple, la disparition par digestion des populations extracommunautaires dans une essence européenne unique qui n'existe pas. Une des devises de l'Union n'est-elle pas « *l'unité dans la diversité* » ? Il est possible de conclure à la formation d'une identité de Turcs d'Europe ; une identité européenne parmi d'autres, hybride, pragmatique et résolument transnationale, née sous le double signe de la construction d'une communauté diasporique et de la construction européenne. Les communautés originaires de Turquie établies dans le Nord-Ouest du continent n'hésitent pas à traverser les frontières malgré les restrictions qui

⁴ D'après les estimations des démographes de l'Université du Bosphore, si la libre circulation était accordée aux citoyens de la Turquie, avec un écart de développement inchangé entre la moyenne de l'UE et ce pays, de 1,3 à 2,7 millions de personnes pourraient migrer vers l'Europe dans les 25 ans à venir (B. Kaleagasi, « AB'ye firsat pencerisi : is gücü açığı, göç ve eğitim » [Fenêtre d'opportunité pour l'UE : déficit de la force de travail, migration et éducation], *Radikal* du 15 mai 2004). Ces projections ne sont en réalité pas alarmantes. Elles supposent annuellement 50 à 100.000 émigrants par an jusqu'en 2030, alors que sans libre circulation, chaque année depuis une bonne décennie environ 60.000 personnes quittent la Turquie pour l'UE suite à un mariage.

⁵ A ce rythme, la totalité de la population d'origine turque aura acquis en 2012 la nationalité d'un pays membre. En 2015, l'Union européenne comptera probablement 28 membres (avec les adhésions roumaine, bulgare et croate). Cette année-là, la population de culture musulmane (d'origine immigrée et autochtone) dans l'Union sera de l'ordre de 18,5 millions de personnes (soit 3,7 % du total). Parmi ceux-ci, près de 6,7 millions (36 % des musulmans d'Europe) seront turcophones : 5,2 millions de descendants d'immigrés originaires de Turquie et 1,5 million de turcophones autochtones vivant dans les Balkans, à Chypre, en Finlande et en Pologne. Si Turquie adhère à l'Union en 2015, la population musulmane d'Europe pourra se chiffrer à 97 millions d'âmes, ce qui représenterait 17 % de la population de l'Union. L'islam européen sera alors composé à 81 % par les citoyens turcs de confession musulmane vivant dans leur propre pays.

entravent leur liberté de circulation. Elles tissent des relations denses entre les différentes *insularités* turques du continent. Les visites familiales et amicales sont courantes, et les relations matrimoniales ou commerciales se renforcent entre l'Allemagne, l'Autriche, le Benelux, la France, le Royaume-Uni, la Scandinavie et la Suisse. Les camions des fabricants ou des grossistes de produits turcs sillonnent les autoroutes européennes. Les immigrés turcs qui utilisent l'aéroport d'un pays voisin afin de se rendre en Turquie ne sont pas rares. La plupart des associations turques sont fédérées au niveau européen selon leur objet social ou leur obédience ethnico-confessionnelle. Beaucoup d'entrepreneurs turcs investissent dans les pays de l'Europe de l'est. La vie de cette population majoritairement jeune contribue sans doute à la dynamisation de la construction européenne et au brassage des populations du continent. De manière paradoxale cependant, puisque son point de départ demeure une volonté de préservation de liens communautaires (avec un certain succès jusqu'à aujourd'hui). Les choix identitaires, les activités politiques et économiques, et l'organisation associative des Turcs d'Europe sont découverts depuis peu par les autres musulmans de l'UE et particulièrement par les populations d'origine maghrébine. Les Turcs sont ainsi observés par les autres musulmans du continent. Sans parler de la perception de l'UE dans le monde musulman, l'appropriation d'une identité positive de musulmans européens et la participation sociopolitique sécularisée des porteurs de celle-ci seront certainement très influencées par l'issue de la double question des Turcs d'Europe et de la Turquie en Europe.

Ural Manço, Facultés Universitaires Saint-Louis, Bruxelles

Version légèrement remaniée de l'article publié dans *Confluences Méditerranée*, n°52, février 2005, pp. 81-91.

Publications : la Turquie à l'horizon européen

Ouvrages publiés chez L'Harmattan :

A. MANÇO (éd.), [Turquie : vers de nouveaux horizons migratoires ?](#), Paris, Turin, Budapest, L'Harmattan, coll. « *Compétences interculturelles* », 2004, 308 p.

L'ouvrage aborde tant les contextes migratoires internes à la Turquie que les migrations vers ce pays toujours lui-même pourvoyeur de flux importants de populations. La population turque en immigration est ainsi en croissance tant par son apport naturel que par l'importation de personnes à travers, notamment, les pratiques de mariage. Cette croissance en dépit des difficultés de s'établir en Europe et en Amérique du Nord est également soutenue par les déplacements liés aux études supérieures, à l'asile politique, etc. Comment s'étonner de ces constats lorsque l'on considère le formidable potentiel démographique de la Turquie ? Face à cet élan, les observateurs n'hésitent pas à parler d'un « système circulatoire turc » qui intègre les mouvements complexes de personnes, de capitaux, de services et d'informations divers à travers notamment l'Union européenne et sa « banlieue » orientale. Le paradoxe des immigrations provenant de Turquie demeure ainsi dans leur dynamisme communautaire et la force de leurs adaptations économiques, en dépit d'une intégration socioculturelle qui reste problématique aux yeux des pays d'accueil. S'il est impossible d'aborder ces questions sans référence aux migrations ouvrières des années 60-70, il est peu fécond d'envisager les nouvelles émigrations turques sans s'interroger sur les racines communes et les interactions entre ces faits et les migrations internes à la Turquie ou encore les immigrations vers ce pays devenu un véritable pays d'installation ou de transit pour des millions d'humains. La diversité des contributeurs, chercheurs ou intervenants, jeunes ou confirmés, de Turquie ou non, de disciplines très diverses est une des richesses de cet ouvrage qui a pour ambition d'alimenter les réflexions de décideurs, acteurs, chercheurs, observateurs et étudiants collaborant avec les diasporas originaires de Turquie.

A. MANÇO, [Valeurs et projets des jeunes issus de l'immigration. L'exemple des Turcs en Belgique](#), Paris, Montréal, L'Harmattan, coll. « *Logiques sociales* », 1998, 158 p.

Les stratégies identitaires des jeunes issus de l'immigration peuvent-elles faciliter leur intégration dans le pays d'accueil ? En définissant les stratégies identitaires comme mobilisation de valeurs au service de projets personnels, on constate qu'elles favorisent l'intégration, définie comme équilibre et capacité de négociation. L'introduction de l'intentionnalité des jeunes d'origine étrangère, dans ce débat, permet de capter la réciprocité des échanges. Se situant dans une perspective constructiviste et s'appliquant au terrain de l'immigration originaire de Turquie, la recherche montre la diversité des modalités de gestion identitaire et en évalue l'efficacité.

Autre publication disponible :

A. MANÇO et U. MANÇO (sous la direction de), [Turcs de Belgique. Identités et trajectoires d'une minorité](#), Bruxelles, Info-Türk et C.E.S.R.I.M., 1992, 288 p.

Tous ces ouvrages sont disponibles à l'[IRFAM](mailto:jpardo@irfam.org) : jpardo@irfam.org